



Élections CNU – 6ème section
Liste TOP (Transparence-Ouverture-Pluralisme)
soutenue par le snesup-FSU, le sgen-CFDT, sup'rechercheUNSA

Le CNU est l'instance nationale décisionnaire de l'Université pour les carrières des enseignants-chercheurs (EC). Composé majoritairement d'élus, le CNU constitue **un haut lieu de l'action syndicale** pour la défense de nos missions de service public, pour la gestion nationale de nos carrières, pour l'affirmation du lien entre enseignement et recherche, ainsi que pour la prise en compte **la pluralité des conditions d'exercice de notre métier**.

Les missions du CNU, depuis la réforme de 2009, n'ont cessées d'être élargies : l'attribution de promotions et de congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT), la qualification aux fonctions de maître de conférences (MCF) à laquelle s'est ajoutée, depuis 2015 dans notre section, la qualification aux fonctions de professeur (PR), et depuis 2014 l'expertise des demandes de PEDR et le suivi de carrière.

Confrontés à un environnement universitaire en profonde mutation et lourd de menaces pour notre statut et nos missions, il est plus que jamais nécessaire de veiller à ce que les diverses responsabilités attribuées au CNU soient appréhendées par ses élus avec **sérieux, équité, transparence et dans un état d'esprit qui soit constructif vis à vis des missions évaluées**.

Le renouvellement à venir du CNU nous donne collectivement l'occasion de peser sur le devenir de notre métier et sur l'avenir de l'enseignement et de la recherche en sciences de gestion. Ne laissons pas passer cette opportunité !

Nos élus ont toujours défendu **l'entière reconnaissance de toutes les activités liées à nos diverses missions**, en relation avec le contexte d'exercice : l'enseignement sous tous ses aspects disciplinaires, interdisciplinaires, professionnalisant, et ses différentes formes pédagogiques ; la recherche dans la pluralité de ses domaines, de ses thématiques, y compris interdisciplinaires, de ses écoles de pensée et de ses formes ; les activités dites de transfert et d'innovation ; la diffusion des connaissances scientifiques et les responsabilités collectives à tous les niveaux qu'elles soient scientifiques, pédagogiques, administratives ou électives.

Nos élus poursuivront ces actions au cours du prochain mandat. Ils veilleront notamment à **l'égalité de traitement des candidats** au concours, à défendre toutes les spécialités et la diversité des approches dans notre discipline, et à assurer l'existence et la libre expression d'une pensée critique.

Ils seront particulièrement attentifs à ce que le **suivi de carrière**, déjà effectué dans plusieurs sections à titre expérimental et dont le bilan doit être réalisé par le ministère en association avec les organisations syndicales, ne soit pas :

- Une charge supplémentaire pour les enseignants-chercheurs par la mise en place du dossier individuel.
- Un outil de normalisation des pratiques au service d'une vision purement administrative, indépendamment de la diversité des conditions d'exercice particulières.
- Un moyen d'imposer une modulation de service ; ce qui serait contraire au statut des enseignants-chercheurs.

Rappelons que, conformément aux principes votés par la CP CNU, le suivi de carrière ne peut être réalisé qu'au service de l'enseignant-chercheur afin de contribuer à l'amélioration de ses conditions de travail. Il doit donc constituer un **accompagnement** et un **soutien** de la carrière et non pas un boulet supplémentaire pour la communauté universitaire.

En ce qui concerne l'examen des **demandes de PEDR**, les élus de la liste TOP prôneront le recours à des critères clairs et transparents assurant une répartition équitable des primes entre collègues, quel que soit leur corps d'appartenance.

Nos élus ont soutenu par le passé la **réforme de l'accès aux fonctions de professeur** dans notre section ainsi que la nouvelle voie introduite (dite 46-1). Ils soutiendront à l'avenir l'expérimentation de décontingement des postes de PR, qui permet de ne plus lier le nombre de postes ouverts à celui des places offertes au concours d'agrégation. Nos élus seront attachés à ce que le traitement des dossiers de qualification respecte le principe suivant lequel la qualification est la reconnaissance de la capacité à exercer la fonction d'enseignant-chercheur et rien d'autre. En aucun cas, la qualification ne doit se transformer en concours *bis* ou se substituer aux comités de sélection. Comme par le passé, nos élus seront enfin particulièrement attentifs à ce que toutes les dimensions de la recherche soient prises en compte dans cette procédure de qualification, celle-ci ne devant en aucun cas se réduire à une approche purement bibliométrique !

Les élus de la liste TOP feront donc en sorte que l'ensemble des missions du CNU corresponde à un réel accompagnement professionnel qui bénéficie à tous les collègues.

- En appréciant le parcours des collègues sur l'ensemble des trois missions conférées par nos statuts avec **exigence, rigueur et humanité**, en tenant compte, dans la transparence, des situations personnelles qui parfois peuvent être délicates.
- En valorisant les **activités pédagogiques** et l'enseignement sous toutes leurs formes.
- En tenant compte, dans l'exercice de leurs responsabilités, du **contexte local**, car nous savons tous que les situations sont hétérogènes et que cela a des conséquences sur l'efficacité de notre travail.

Nos candidates et candidats s'engagent notamment :

- A œuvrer à un fonctionnement éthique, transparent et démocratique du CNU.
- A promouvoir les règles de déontologie adoptées par la CP-CNU et ne pas user de leur position d'élu à des fins personnelles.
- A mettre en débat et rendre public les critères pris en compte dans l'examen des dossiers.
- A rédiger et diffuser des comptes rendus permettant de prendre connaissance des pratiques en vigueur dans les sections et en particulier les critères mis en œuvre pour les qualifications et les promotions.
- A œuvrer pour la prise en compte de l'ensemble des activités et de leur temporalité en lien avec le contexte d'exercice : l'enseignement sous tous ses aspects disciplinaires, interdisciplinaires, professionnalisant, et ses différentes formes pédagogiques ; la recherche dans la pluralité de ses domaines, de ses thématiques, y compris inter-disciplinaires, de ses écoles de pensée et de ses formes ; la diffusion des connaissances scientifiques et les responsabilités collectives à tous les niveaux qu'elles soient scientifiques, pédagogiques, administratives ou électives.
- A ne pas considérer comme référence, dans un contexte de restructuration universitaire qui rend les conditions de travail très différentes d'un établissement à l'autre, les dossiers des collègues dont les conditions d'exercice sont hors du commun (chaire d'excellence, IDEX, IUF...).
- A prendre en considération dans toutes les missions, les conditions particulières des EC (IUT, sites délocalisés, isolement géographique ou thématique,...).
- A œuvrer pour un réel droit à l'obtention d'un congé de recherche ou de conversion thématique.
- A refuser toute grille d'évaluation uniquement sous forme de lettres ou chiffres pour toutes les missions du CNU.

Pour défendre nos missions au sein du service public, pour en garantir l'équité, pour promouvoir la transparence dans les procédures et le fonctionnement du CNU, pour donner toute sa place au CNU dans la gestion nationale de nos carrières,

**Votez et faites voter pour la liste TOP (Transparence – Ouverture - Pluralisme)
soutenue par le snesup-FSU, le sgen-CFDT et sup'recherche UNSA**